

**Banque du Canada**  
**Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan**  
**au 30 novembre 2015**

**Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée**

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP <sup>1</sup>	0,0
Opérations de prise en pension à plus d'un jour <sup>2</sup>	2 600,6
Opérations de prise en pension à un jour <sup>3</sup>	<u>1 500,0</u>
Total des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	4 100,6
Autres créances	<u>3,6</u>
Encours des prêts et créances	4 104,2 =====

**Tableau 2 : Valeur au marché des titres achetés dans le cadre des opérations de prise en pension à plus d'un jour**

	(En millions\$)
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	816,1
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	<u>1 901,5</u>
Valeur totale des titres pris en pension à un jour	<u>2 717,6</u> =====
Encours des prises en pension à plus d'un jour	2 600,6 =====
Taux de nantissement	104,5%

<sup>1</sup> Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : [http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites\\_191212.pdf](http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2010/09/securites_191212.pdf)

<sup>2</sup> Anciennement « Prises en pension à des fins de gestion de bilan ». Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des des opérations de prise en pension à plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-prise-pension-un-jour/>

<sup>3</sup> Anciennement « Prises en pension spéciales ». La Banque effectue des opérations de prise en pension à un jour et de cession en pension à un jour pour assurer la mise en œuvre efficace de son cadre de conduite de la politique monétaire. Ces opérations servent à injecter ou à retirer de la liquidité intrajournalière, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banqueducanada.ca/2015/10/operations-de-prise-en-pension-a-un-jour-et-de-cession-en-pension-a-un-jour/>